

Une éducation de qualité pour toutes et tous et à tout âge.

L'Assemblée Générale

*Guidée* par les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies,

*Guidé également* par la Conférence de Dakar de 2000 évoquant l'engagement mondial pour répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes en assurant un accès équitable à des programmes adéquats ayant pour objet l'acquisition de connaissances,

*Rappelant* que le droit à une éducation de qualité est solidement ancré dans la déclaration universelle des droits de l'homme et dans les instruments juridiques internationaux,

*Ayant à l'esprit* la Déclaration de Fortaleza, adoptée en novembre 2024, soulignant la nécessité de stratégies éducatives innovantes qui donnent la priorité à l'équité et à l'inclusion,

*Conscient* que dans le monde 10 % des enfants en âge d'aller à l'école n'y sont pas inscrits. Ils sont 71 millions selon les estimations de l'Unesco,

*Accueillant avec satisfaction* la déclaration finale de la Conférence mondiale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur les politiques culturelles et le développement durable (Mondiacult 2022),

*Considérant* que la culture, composante essentielle du développement humain, constitue une expression de l'identité et une source d'innovation et de créativité pour l'individu et la communauté ainsi qu'un facteur important d'intégration sociale et de lutte contre la pauvreté, qui permet d'assurer la croissance économique et l'appropriation des activités de développement,

*Constatant avec soulagement* que l'ODD 4 vise à garantir l'accès à l'éducation pour tous et toutes, à travers une éducation équitable, gratuite et de qualité pour toutes et tous,

1. *Reconnaît* que la culture, comme moteur du développement durable, contribue à renforcer l'inclusion sociale tout en apportant des solutions

novatrices et efficaces à des questions intersectorielles telles que l'éducation, la santé, l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, la technologie et l'environnement ;

2. *Demande aux États :*

a) De créer une journée mondiale contre le travail des enfants afin de sensibiliser les populations et de prendre conscience de l'importance de l'éducation pour le bon développement des enfants comme des journées dédiées à l'intégration des enfants ;

b) De se regrouper pour échanger, trouver des solutions sur les sujets de l'éducation, de la protection de la petite enfance, de l'apprentissage des adultes et de l'éducation au développement durable afin d'assurer l'avenir des générations futures, dans le cadre de forums ;

3. *Encourage* les initiatives visant à favoriser les accords et réseaux de coopération culturelle aux niveaux local, national et régional pour l'échange de connaissances et d'informations aux fins du développement durable ;

4. *Propose* de l'aide aux États n'ayant pas adopté l'ODD 4 dans leurs principes, afin qu'ils puissent la mettre en place au plus vite ;